

Carte de sécurité Bühlmann Holding SA



Bienvenue sur le site de Bühlmann Holding SA !

Dans l'intérêt de votre sécurité et pour vous protéger contre les dangers spécifiques d'une entreprise de recyclage, nous avons établi cette carte de sécurité pour vous. Veuillez la lire attentivement.

La carte de sécurité est valable pour toutes les personnes qui pénètrent sur notre site. Elle doit être signée une seule fois par chaque personne.

Les règles de sécurité et les directives qu'elle contient s'appliquent en plus de toutes les dispositions légales en vigueur et des directives internes de Bühlmann Holding SA.

Pour des raisons de sécurité, l'ensemble du site est placé sous vidéosurveillance.

Pour de plus amples informations, veuillez-vous adresser aux personnes responsables (direction du site).

Règles générales de sécurité

- 1) **Suivre les instructions** : Suivez les instructions des collaborateurs sur place.
- 2) **S'inscrire/se désinscrire** : Annoncez-vous obligatoirement à la réception (avant et après la visite du site).
- 3) **Lieu de séjour** : ne séjournez qu'aux endroits prévus. Un déplacement ne doit pas avoir lieu sans l'autorisation des personnes responsables*.
- 4) **Machines et installations** : il est interdit d'interagir avec ou d'intervenir sur les machines et installations. Veuillez faire attention à ce que nos collaborateurs puissent effectuer leur travail sans être dérangés.
- 5) **Traitement des matériaux** : les matériaux peuvent être tranchants ou chaudes et sont soumises à des exigences de qualité particulières. Elles ne doivent pas être touchées sans autorisation expresse.
- 6) **Équipement de protection individuelle** : pour certains domaines et activités, un équipement de protection individuelle (EPI) est obligatoire. En cas de besoin, vous pouvez vous adresser aux personnes responsables.
- 7) **Dispositifs de protection** : Ne doivent pas être enlevés ou modifiés.
- 8) **Fumer** : Il est strictement interdit de fumer sur le site ! Seules les zones prévues pour les fumeurs et les fumeuses font exception.
- 9) **Circulation dans l'entreprise** : la priorité doit être donnée à la circulation des personnes et des chariots élévateurs. Outre les règles de circulation routière, les règles de circulation et de comportement internes s'appliquent également.



10) Sinistres : Tous les sinistres (accidents, incendies, fuites, risques pour l'environnement, etc.) doivent être immédiatement signalés à la direction de l'entreprise. Il en va de même pour les dysfonctionnements remarquables.

11) En cas d'alarme : respectez les plans d'évacuation et de sauvetage et rendez-vous directement aux points de rassemblement.

12) Protection de l'environnement : Éviter tout comportement susceptible d'avoir un effet néfaste sur l'environnement. Respecter toutes les réglementations environnementales applicables.

*) Direction, direction de l'entreprise et du site, SiBE, expert MSST

Par votre signature, vous confirmez avoir reçu, lu et compris la carte de sécurité.

Numéros de téléphone importants

112	Urgences générales
117	Police
118	Pompiers
144	Ambulance
145	Tox Info Suisse
1414	Rega
026 672 33 00	Secrétariat
026 672 33 04	Direction du site Villars-les-Moines
026 674 95 05	Direction du site Cressier
032 387 18 04	Direction du site Lyss
033 654 05 05	Direction du site Spiez
033 437 52 44	Direction du site Heimberg
033 821 66 72	Direction du site Interlaken OST
079 350 53 77	Direction du site Interlaken WEST
026 672 33 14	Direction du personnel (Daniel Studer)
026 672 33 10	Maladie/accident (Astrid Bühlmann)

Entreprise

Nom, Prénom

Lieu, date

Signature
